

ASSOCIATION COS LOZERE

Siège social : Résidence Le Réjal – Route de Salenson – 48320 ISPAGNAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ASSOCIATION COS LOZERE

Siège social : Résidence Le Réjal – Route de Salenson – 48320 ISPAGNAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COS LOZERE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2023-03 présentées au paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'Association, nous avons été conduits à examiner les méthodes de calcul des indemnités de départ à la retraite, des provisions pour dépréciations, pour risques et charges et les présentations qui en ont été faites.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Dans le cadre de nos appréciations, nous en avons vérifié le caractère raisonnable.

- Le résultat de l'exercice de Gestion contrôlée figurant en Fonds Propres est arrêté dans l'attente des décisions à prendre par les autorités de tutelle sur ses éléments constitutifs qu'elles ont aussi pour mission de vérifier. Dans l'attente, nous avons estimé le caractère raisonnable des estimations retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 19 juin 2026

FITECO

Commissaire aux Comptes



Pascal ANGLARD

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



COMPTES ANNUELS 2025

**Siège social
Résidence Le Rejal
Route de Salenson
48320 ISPAGNAC**

SOMMAIRE

1.	Bilan Actif	3
2.	Bilan PASSIF	4
3.	Compte de Résultat	5
4.	Informations	7
4.1.	Présentation de L'Association COS LOZERE.....	7
4.2.	Règles et méthodes comptables	7
4.3.	Faits caractéristiques	8
4.4.	Evènements postérieurs.....	8
4.5.	Périmètre d'intégration	8
5.	Informations sur les postes de l'actif du bilan.....	9
5.1.	Immobilisations	9
5.2.	Amortissements et dépréciation d'actifs immobilisé	10
5.3.	Créances	11
6.	Informations sur les postes du passif du bilan	11
6.1.	Fonds propres	11
6.2.	Fonds dédiés	13
6.3.	Provisions	14
6.4.	Dettes	15
7.	Informations sur les postes du compte de résultat	15
7.1.	Produits d'exploitation	15
7.2.	Charges d'exploitation	16
7.3.	Résultat exceptionnel	16
7.4.	Résultat de l'exercice	16
8.	Autres informations.....	17
8.1.	Contributions volontaires	17
8.2.	Autres informations	17

1. BILAN ACTIF

Libellé	Montant brut 31/12/2025	Amort. et prov. 31/12/2025	Montant net 31/12/2025	Montant net 31/12/2024	Variation
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles :					
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences,	35 433	35 433	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles :					
Terrains	8 690	3 143	5 547	6 416	-869
Constructions	480 110	4 352	475 758	1 758	474 000
Instal. techniques, matériels et outillage	1 773 806	1 407 293	366 513	391 782	-25 269
Autres immobilisations corporelles	2 030 653	1 749 157	281 496	347 997	-66 500
Immobilisations corporelles en cours	15 268	0	15 268	21 008	-5 740
Immobilisations Financières :					
Participations et créances ratt. à des part.	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0
Prêts	292 147	0	292 147	272 025	20 122
Autres immobilisations financières	2 699	0	2 699	5 249	-2 550
TOTAL I	4 638 807	3 199 378	1 439 429	1 046 236	393 194
Comptes de liaison	0	0	0	0	0
TOTAL II	0	0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours :					
Matières premières et fournitures	0	0	0	0	0
Autres approvisionnements	33 748	0	33 748	40 452	-6 704
En-cours de production (biens et services)	0	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0	0
Créances :					
Créances clients, usagers et comptes ratt.	562 631	92 342	470 289	494 016	-23 728
Autres créances	1 381 180	7 374	1 373 805	1 386 245	-12 440
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0
Disponibilités	295 414	0	295 414	232 907	62 507
Charges constatées d'avance	12 860	0	12 860	7 820	5 040
TOTAL III	2 285 833	99 717	2 186 116	2 161 440	24 676
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts	0	0	0	0	0
Ecart de conversion (actif)	0	0	0	0	0
TOTAL ACTIF (I +II+III)	6 924 640	3 299 095	3 625 545	3 207 676	417 869

2. BILAN PASSIF

Libellé	Montant 31/12/2025	Montant 31/12/2024	Variation
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres sans droit de reprise :	73 604	73 589	15
(dont Fonds propres statutaire)	75 316	75 301	15
(dont Dotations non consommables)	0	0	0
(dont Fonds propres Complémentaires)	-1 712	-1 712	0
Fonds associatifs avec droit de reprise :	0	0	0
Réserves :	1 674 311	1 674 311	0
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0	0
Réserves pour projet de l'établissement (GC)	1 637 420	1 637 420	0
Autres Réserves (GP)	36 891	36 891	0
Report à nouveau :	-2.618.109	-2 844 664	226 555
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-51 375	-51 425	50
Dépenses différées par l'autorité de tarification	-408 124	-402 006	-6 118
Résultats sous contrôles tiers financeurs	-2 158 610	-2 391 233	232 623
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	0	0	0
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	125 715	226 555	-100 840
Situation nette (sous total) :	-744.479	-870 209	125.730
Fonds propres consommables	0	0	0
Subventions d'investissement	383 121	2 665	380 456
Provisions réglementées :	185.388	206 204	20 816
Couverture du besoin en fonds de roulement	99 897	99 897	0
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	49 452	70 268	-20 816
Réserves des plus-values nettes d'actif	36 040	36 040	0
Immobilisations grevées de droits			
TOTAL I	-175.970	-661 340	485.370
Fonds reportés liés aux legs et donation	0	0	0
Fonds dédiés	621 172	638 213	-17 041
TOTAL II	621 172	638 213	-17 041
Provisions pour risques	0	0	0
Provisions pour charges	540 077	548 185	-8 108
TOTAL III	540 077	548 185	-8 108
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	0	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers	227 024	201 562	25 462
Redevables créditeurs	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	200 018	267 586	-67 568
Dettes sociales et fiscales	1 315 187	1 216 722	98 465
Dettes des legs ou dotation	0	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0
Autres dettes	891 517	990 228	-98 711
Instruments de trésorerie	0	0	0
Produits constatés d'avance	6 520	6 520	0
TOTAL IV	2 640 266	2 682 618	-42 325
Ecart de conversion (passif)	0	0	0
TOTAL PASSIF (I +II+III+IV+V)	3 625 545	3 207 676	417 869

3. COMPTE DE RESULTAT

Libellé	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits d'exploitation :		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	49 847	83 199
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		60
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	9 754 264	9 386 404
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur provisions (et amortissements)	59 669	88 650
Utilisations des fonds dédiés	17 041	45 128
Autres produits	38 327	84 366
Total I	9 919 148	9 687 807
Charges d'exploitation :		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	616 613	616 716
Variation de stock		2 810
Autres achats et charges externes	1 980 357	1 940 369
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	508 451	344 473
Salaires et traitements	4 501 002	4 473 133
Charges sociales	1 762 324	1 731 614
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	193 210	186 075
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	12 537	48 230
Dotations aux provisions	5 496	92 413
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	184 089	192 071
Total II	9 764 078	9 627 903
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	155 070	59 903

Libellé	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits financiers :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et dépréciations		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	8	342
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	8	342
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	-8	-342
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	155 062	59 561
Produits exceptionnels :		
Total VII	23 864	206 160
Charges exceptionnelles :		
Total VIII	53 210	39 166
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-29 347	166 994
Impôts sur les bénéfices		
Total des produits	9 943 012	9 893 966
Total des charges	9 817 297	9 667 412
RESULTAT DE L'EXERCICE	125 715	226 555

4. INFORMATIONS

4.1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION COS LOZERE

En décembre 2006, l'association COS LOZERE a été créée. Cette association regroupe aujourd'hui 3 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) : LA COLAGNE, LE REJAL et LA GINESTADO.

La Résidence la Colagne d'une capacité de 80 lits, a un passé spécifique : elle a été inaugurée en 1964 et avait pour vocation d'accueillir des Réfugiés sous protection internationale sans distinction d'origine et de confession. Le statut juridique est régi par la loi du 1er juillet 1901. La signature de la convention tripartite le 7/12/2001 a permis à l'établissement de devenir EHPAD. Depuis, cette convention a été renouvelée le 30 octobre 2007 et le 31/12/2014.

Créé en 1975 à l'initiative de la Mairie d'Ispagnac, le Réjal a tout d'abord été un foyer logement de 92 places, avant de devenir EHPAD de 70 places + Foyer Logement de 22 places en 2003. La convention tripartite signée le 22/12/2003, avait permis à l'établissement de devenir un EHPAD, et son renouvellement en 2007 de préciser les modalités opérationnelles de redémarrage de l'établissement.

L'EHPAD « La Ginestado » est situé à la périphérie d'Aumont-Aubrac. Cet établissement, sous statut loi 1901, a été construit à la fin des années soixante-dix par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour répondre aux besoins locaux d'accueil des personnes âgées. Une association appelée « La Ginestade » est créée en 1978 aux fins de gérer l'établissement qui a ouvert ses portes la même année grâce à une autorisation conjointe de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et du Conseil général de Lozère, pour 47 lits

4.2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

HYPOTHESES DE BASE

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- . Continuité de l'exploitation ;
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de la mise en œuvre du règlement ANC 2023-03
- . Indépendance des exercices.

L'hypothèse de continuité de l'exploitation a été retenue au bénéfice du soutien constant de la Fondation COS Alexandre Glasberg.

CHANGEMENT DE METHODE

La mise en œuvre du règlement ANC 2023-03 obligatoire au 1^{er} janvier 2025 a eu pour conséquences essentielles pour l'association :

- de limiter désormais le résultat exceptionnel aux opérations liées à des événements majeurs et inhabituels
- de constater les reprises de subvention d'investissement en exploitation
- de supprimer la technique du transfert de charges

REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES

Ces comptes sont établis en respectant les prescriptions du règlement 2014-03 du Plan comptable général et les prescriptions des règlements 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

METHODE DES COUTS HISTORIQUES

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux en euros courants.

4.3. FAITS CARACTERISTIQUES

L'association a retrouvé un rythme d'activité normal en 2025.

La capacité reste stable avec 197 places en 2025.

4.4. EVENEMENTS POSTERIEURS

Les activités et projets de l'association se poursuivent sur l'année 2026 dans un contexte économique d'inflation et de sous-financement de nos activités.

Nous sommes pleinement mobilisés pour renégocier au mieux nos financements d'exploitation afin que chaque établissement puisse retrouver son équilibre financier.

4.5. PERIMETRE D'INTEGRATION

Les comptes 2025 de l'Association COS Lozère correspondent aux 3 établissements.
Toutes les structures clôturent leurs comptes au 31 décembre.

METHODE D'INTEGRATION

Chacune de ces structures dispose d'une comptabilité séparée, qui fait ensuite l'objet d'une sommation pour former le bilan général et le compte de résultat général de l'association.
Toutefois, certains flux internes ne figurent pas dans les comptes : il s'agit des comptes de liaison (comptes réciproques entre le siège et les établissements ou des comptes réciproques entre établissements) qui retracent principalement les créances et les dettes des différentes structures vis-à-vis du siège ou des structures entre elles.

Etablissement	Nb	Gestion contrôlée par des tiers financeurs
48 COS La Colagne – Marvejols	1	EHPAD
48 COS La Ginestado - Aumont-Aubrac	1	EHPAD
48 COS Le Réjal – Ispagnac	1	EHPAD

5. INFORMATIONS SUR LES POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

5.1. IMMOBILISATIONS

METHODE D'INSCRIPTION A L'ACTIF DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les frais d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont portés en immobilisations.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Comptes	Valeur brute au 31 12 2024	Acquisitions de l'exercice 2025	Diminutions de l'exercice 2025	Valeur brute au 31 12 2025
201 Frais d'établissement				
203 Frais de recherche et de développement				
205 Conc. & droits similaires, Brevets, licences, ...	35 434			35 434
206 Droit au bail				
208 Autres immobilisations incorporelles				
211 Terrains				
212 Agencements et aménagements des terrains, ...	8 690			8 690
213 Constructions sur sol propre				
214 Constructions sur sol d'autrui	6.110	474.000		480 110
215 Installations, matériel et outillage techniques	1 712 251	61.555		1 773 806
218 Autres immobilisations corporelles	2 006 151	24.502		2 030 653
<i>dont : Matériel de transport</i>	<i>113 307</i>	<i>1.162</i>		<i>114.469</i>
<i>Matériel de bureau</i>	<i>75 583</i>	<i>6.790</i>		<i>82.373</i>
<i>Matériel informatique</i>	<i>80 536</i>	<i>4.461</i>		<i>84.997</i>
231 Immobilisations corporelles en cours	21 008		5.741	15 267
239 Avances et acomptes				
261 Participations et créances rattachées à des participations				
267 Créances rattachées à des participations				
271 Autres titres immobilisés				
274 Prêts	272 025	20 122		292 147
275 Autres immobilisations financières	5 249		2 550	2 699
TOTAL GENERAL	4 066 918	580 179	8 291	4 638 807

5.2. AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATION D'ACTIFS IMMOBILISE

Libellé	Amortissements cumulés au 31 12 2024	Dotations de l'exercice 2025	Diminutions résultant des sorties de 2025	Amortissements cumulés au 31 12 2025
2801 Frais d'établissement	0	0	0	0
2803 Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
2805 Concessions et droits similaires, Brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs sim	35 433	0	0	35 433
28050000 Amort. Concessions	35 433	0	0	35 433
2806 Droit au bail	0	0	0	0
2808 Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
2811 Terrains	0	0	0	0
2812 Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	2 274	869	0	3 143
28120000 Amort.agenc amen terrain	2 274	869	0	3 143
2813 Constructions sur sol propre	4 352	0	0	4 352
28135000 Amort igaac sur sol propre	4 352	0	0	4 352
2814 Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0
2815 Installations, matériel et outillage techniques	1 320 469	86 825	0	1 407 293
28151100 Amort. instal. spécif. sol propre	13 527	964	0	14 491
28154000 Amort. matériel outil. Technique	862 545	33 446	0	895 991
28154100 Amort. matériel outil. Cuisine	165 374	27 836	0	193 210
28154120 Amort. matériel outil. lingerie bua	14 538	1 267	0	15 805
28154300 Amort. matériel outil. serv. génér.	10 526	4 822	0	15 348
28154500 Amort. matériel outil. médical phar	253 958	18 490	0	272 448
2818 Autres immobilisations corporelles	1 658 154	91 004	0	1 749 158
28181000 Amort. igaad divers	190 228	13 600	0	203.828
28182000 Amort. matériel de transport	83 798	10 247	0	94.045
28183100 Amort. matériel de bureau	46 733	6 153	0	52.886
28183200 Amort. matériel informatique	68 084	5 364	0	73.448
28184000 Amort. Mobilier	441 778	2 664	0	444.442
28184100 Amort. mobilier hôtelier	215 824	11 598	0	227.422
28184200 Amort. mobilier bureau	18 323	177	0	18.500
28184300 Amort. mobilier médical et pharm.	515 359	26 368	0	541.727
28184500 Amort. mobilier services généraux	3 972	168	0	4.140
28184600 Amort. mobilier lingerie hôtellerie	24 751	3 726	0	28.477
28188000 Amort. autres immos. Corporelles	49 304	10 939	0	60.243
TOTAL GENERAL	3 020 682	178 696	0	3 199 378

5.3. CREANCES

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Libellé	Montant Brut au 31/12/2025	Echéances à 1 an	Echéances à + 1 an
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts	292 147		292 147
Autres immobilisations financières	2 699		2 699
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	562 631	562 631	0
Personnel et comptes rattachés	134 574	134 574	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 051	17 051	0
Etat et autres collectivités publiques	0	0	0
Autres	1 229 555	1 229 555	0
Charges constatées d'avance	12 860	12 860	0
TOTAL	2 251 517	1 956 671	294 846

6. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU PASSIF DU BILAN

6.1. FONDS PROPRES

FONDS PROPRES

Les fonds sont comptabilisés en fonction des critères suivants :

- Les fonds sans droit de reprise s'entendent des fonds détenus par l'association non soumis à un droit de contrôle ou de reprise de la part d'organismes financeurs ou de tiers. Ils ne pourront être restitués ou transmis qu'à la dissolution de l'association. Ils incluent principalement les valeurs de patrimoines intégrés et les fonds reçus sans droit de reprise.
- L'Association distingue, dans ses fonds propres, les fonds propres restituables à des autorités de tarification par ses établissements selon les dispositions de l'article L. 313-19 du code de l'action sociale et des familles et dont l'affectation est soit décidée par une autorité de tarification selon les dispositions de l'article R. 314-51 du même code, soit réalisée conformément aux dispositions de l'article R. 314-234 du même code.
Ces fonds propres constituent les fonds propres de l'activité médico-sociale sous gestion contrôlée.
- Lors de l'affectation du résultat, l'entité gestionnaire comptabilise, dans des comptes spécifiques de report à nouveau, le résultat de l'activité médico-sociale sous gestion contrôlée

de ces établissements ajusté des deux éléments suivants :

- les charges et les produits des établissements dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée ;
- les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification, conformément aux dispositions de l'article R. 314-52 ou de l'article R. 314-236 du code de l'action sociale et des familles et dont le rejet est contesté par l'entité dans le cadre d'un recours.

Lorsque les recours sont épuisés, les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification sont affectées dans le compte de report à nouveau général de l'entité.

- Le résultat de l'exercice comprend le résultat de la gestion propre et le résultat sous contrôle des organismes financeurs.

Variation des fonds propres (en K€)	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Affectation du résultat	Reclassements	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise:	73					73
(dont fonds propres statutaire)	75					75
(dont Dotations non consommables)						
(dont Fonds propres Complémentaires)	-2					-2
Fonds propres avec droit de reprise :						
(dont fonds statutaires (Apport, dons et legs))						
(dont fonds propres complémentaires)						
Réserves :	1 674					1 674
Dont activités ESMS sous gestion contrôlée	1 674					1 674
Dont Autres activités						
Réserves statutaires ou contractuelles						
Dont activités ESMS sous gestion contrôlée						
Dont Autres activités						
Réserves pour projet de l'établissement	1 637					1 637
Dont activités ESMS sous gestion contrôlée	1 637					1 637
Dont Autres activités						
Autres Réserves	37					37
Dont activités ESMS sous gestion contrôlée	37					37
Dont Autres activités						
Report à nouveau	-2 845					-2 618
Dont activités ESMS sous gestion contrôlée	-1 493			227		-1.266
Dont Autres activités	-1 352					-1 352
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	227					125
Dont activités ESMS sous gestion contrôlée	227	125		-227		125
Dont Autres activités						
Situation nette (sous total) :	-870					-744
Fonds propres consommables						
Subventions d'investissement	3		-1			3
Provisions réglementées	206		-6			206
FONDS PROPRES	-661	227	-7	0	0	-661

PROVISIONS REGLEMENTEES

Libellé	Montant au 31 12 2024	Dotations de l'exercice 2025	Reprises de l'exercice 2025	Montant au 31 12 2025
---------	--------------------------	---------------------------------	--------------------------------	--------------------------

Provisions réglementées

141 destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement	99 897	0	0	99 897
14100000 Prov. réglemen couvert du bfr trésor	99 897	0	0	99 897
142 pour renouvellement des immobilisations	-1 688	0	1 740	-3 428
14200000 Prov. régl. : renouvel immobilisat°	-1 688	0	1 740	-3 428
145 Amortissements dérogatoires	71 956	0	19 077	52 879
14500000 Amortissements dérogatoires	71 956	0	19 077	52 879
14861 réserves des plus values nettes d'actif immobilisé	34 394	0	0	33 094
14861000 Prov. régl. : rés. pv actif immob.	34 394	0	1 300	33 094
14862 réserves des plus values nettes d'actif circulant	1 646	1 300	0	2 946
14862000 Prov. régl. : res. pv actif circul.	1 646	1 300	0	2 946

6.2. FONDS DEDIES

Les fonds dédiés, inscrits au bilan 2025 pour un montant de **621 K€**, correspondent aux soldes non consommés des crédits non reconductibles attribués par les autorités de tarification. Ces fonds dédiés sont destinés à financer des dépenses à venir, affectés à des projets, des formations ou des évaluations externes.

Fonds dédiés	31.12.2024	Augmentation	Diminution	31.12.2025
1921 sur subvention d'investissement	552 548	0	0	552 548
19210000 Fonds dédiés à l'investissement	552 548	0	0	552 548
1922 sur subvention d'exploitation	0	0	0	0
194 sur subventions de fonctionnement	33 368	0	17 042	16 327
19400000 Fonds dédiés subv. fonctionnement	33 369	0	17 042	16 327
195 sur dons manuels affectés	52 297	0	0	52 297
19500000 Fds dédiés-contribution financ. au	52 297	0	0	52 297
197 sur legs et donations affectés	0	0	0	0
	638 214	0	17 042	621 172

6.3. PROVISIONS

Provisions pour risques et charges	31.12.2024	Augmentation	Diminution	31.12.2025
151 Provisions pour risques	0	0	0	0
157 Provisions pour charges à répartir	0	0	0	0
158 Autres provisions pour charges	548 185	0	8 108	540 077
15310000 Provisions pour pens. & obli sim	133 377	0	8 108	125 269
15880000 Autres provisions pour charges	293 359	0	0	293 359
15880002 Provision droits CP juris. 2023	121 449	0	0	121 449

PROVISIONS POUR INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Les indemnités sont comptabilisées selon une méthode actuarielle, couvrant l'ensemble du personnel de la Fondation, avec entre autres hypothèses :

- Départ à la retraite à l'initiative du salarié
- Age théorique de départ à la retraite : 64 ans
- Taux d'actualisation financière 4,12% (3,42% en 2024)
- Taux d'évolution des salaires 2% (inchangé)
- Taux de rotation observée du personnel par établissement.

Au 31.12.2025, le montant cumulé des indemnités actuarielles pour départ à la retraite s'élève à **125 K€**.

CONGES PAYES ET MALADIE

Les comptes 2025 de l'association intègrent les conséquences de la loi n°2024-364 du 22 avril 2024 portant Diverses Dispositions d'Adaptation au Droit de l'Union Européenne (DDADUE).

En synthèse, tous les arrêts de travail en raison de l'état de santé donnent désormais droit à l'acquisition de congés payés, quelle qu'en soit l'origine ou la durée.

Concernant la rétroactivité, au regard des difficultés techniques de mise en œuvre de cette loi et du travail important d'évaluation des situations individuelles, l'association a procédé à une première estimation des congés à régulariser qui a conduit à comptabiliser une provision de **121 K€**, inchangée fin 2025.

6.4. DETTES

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

Libellé	Montant Brut au 31/12/2024	Echéances à 1 an au +	Echéances à + d'1 an	Echéances à + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires (1)	0	0	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (1)	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers (1)	227 024	227 024	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	200 018	200 018	0	0
Personnel et comptes rattachés	682 285	682 285	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	406 479	406 479	0	0
Etat et autres collectivités publiques	226 423	226 423	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0	0
Autres dettes	891 517	891 517	0	0
Produits constatés d'avance	6 520	6 520	0	0
TOTAL	2 640 266	2 640 266	0	0

7. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

7.1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Le total des produits d'exploitation s'élève à 9 919 K€ et augmente de 232 K€ soit + 2.39 % par rapport à l'exercice 2024.

Il se décompose essentiellement de la manière suivante :

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Une subvention est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Elles sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits d'exploitation si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante.

CONCOURS PUBLICS

Les concours publics comprennent les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions. Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

ANALYSE DES PRINCIPALES VARIATIONS

L'évolution concerne essentiellement l'augmentation des financements d'exploitation à hauteur de + 368 K€ soit + 3,9% correspondant à l'augmentation de l'activité et des subventions non reconductibles pour l'année 2025.

7.2. CHARGES D'EXPLOITATION

Le total des charges d'exploitation s'élève à 9.764 K€ et augmente de 137 K€ par rapport à l'exercice 2024.

Les principales évolutions concernent les charges de personnel, sociales et fiscales pour 222 K€.

7.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2025 est déficitaire de 23 K€.
Il enregistre essentiellement les mouvements sur les provisions règlementées.

7.4. RESULTAT DE L'EXERCICE

Sur le plan financier, certains des établissements sont dits « sous contrôle de tiers financeurs ». Le financement de leur exploitation procède d'une décision et donc d'un contrôle de l'Etat, des Conseils Départementaux et/ou des Caisses d'Assurance Maladie. Le résultat de ces établissements n'appartient pas à l'association, il est donc à restituer aux organismes financeurs (sauf décision contraire de leur part, dans le cadre de la réglementation en vigueur).

RESULTAT EFFECTIF

Les reprises de résultats antérieurs opérés par les financeurs ne sont plus présentées dans le compte de résultat comptable. Nous vous présentons conformément à l'ANC 2019-06 l'information correspondante sous la forme du tableau de passage entre résultats comptables et résultats effectifs (retenus par les financeurs)

RESULTAT CONTROLE PAR DES TIERS FINANCEURS

Nous constatons globalement un excédent comptable de 126 K€ en gestion contrôlée.
L'affectation du résultat de chaque établissement, proposée par le Conseil d'Administration, ne deviendra définitive qu'après accord des autorités de tarification.

RESULTAT NON CONTROLE PAR DES TIERS FINANCEURS

Celui-ci demeure non significatif.

en €	Résultat comptable			Résultat Effectif			
	Résultat comptable	Gestion contrôlée	Gestion propre	Reprises de résultat	Résultat économique	Gestion contrôlée	Gestion propre
Gestion contrôlée							
COS La Colagne - Marvejols	102 577	102 577			102 577	102 577	
COS La Ginestado - Aumont-Aubrac	-154.217	-154.217			-154.217	-154.217	
COS Le Réjal - Ispagnac	177 356	177 356			177 356	177 356	
Gestion propre et siège							
Retraitements Lozère							
Total général	125 715	125 715		-	125 715	125 715	

8. AUTRES INFORMATIONS

8.1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

L'estimation des heures de bénévolat a été effectuée sur la base du recensement des directeurs d'établissement à partir de l'engagement des bénévoles auprès de nos publics.

Cette estimation fait ressortir un nombre d'heures de bénévolat de 2.678 heures qui ont été valorisées au tarif horaire charges sociales et fiscales comprises correspondant à la rémunération prévue au titre de l'exercice pour le personnel d'animation coefficient 378 de la convention collective du 31 octobre 1951.

Valorisation des contributions volontaires des bénévoles : 63 120 €

8.2. AUTRES INFORMATIONS

Effectif CDI moyen : 110 salariés en 2025 contre 115 salariés en 2024

Rémunérations des salariés et dirigeants (Loi 2006-586 du 23 mai 2006 article 20) :

Le Président ainsi que les autres membres du conseil d'administration ne perçoivent pas de rémunération. Les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants salariés pour l'exercice 2025 s'élèvent à 202.911€ Brut.